

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE  
**COMMUNE DE SAINT-AVRE**  
**50 place de la Mairie**  
**73130 SAINT-AVRE**  
**Tel. : 04.79.56.22.87**  
**Mairie.st.avre@wanadoo.fr**

L'an deux mil vingt-six le 5 juin à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Max DIERNAZ, Maire.

Date de la Convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

**Présents** : MM. Max DIERNAZ, Joseph BOIS, Magali RICHARD, Pascal RUCCHIONE, Rose-Marie DOMECK, André GUGGIA, Nicolas HUTTAUX, Nathalie MANGANO, Nathalie MARSY, Rachel RIELLO, Jérôme TEMPLIER, Francine GIRAUD, Alain JAMEN, Denis BERTINO.

**Excusée** : Mme Cécile FOUCAULT (donne procuration à M. Max DIERNAZ)

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme TEMPLIER

Le Maire remercie les membres de leur présence, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

Les élus désignent M. Jérôme TEMPLIER comme secrétaire de séance.

Mme Elise PIERRON, auxiliaire est présente pour prendre des notes.

**M. Le Maire prend la parole pour informer tous les membres du Conseil municipal que le recours au Tribunal Administratif est classé sans suite.**  
**Il demande à chacun de travailler ensemble, en bonne intelligence.**

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 :**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures.  
Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651 C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Francine GIRAUD et M. Joseph BOIS, Mme Rachel RIELLO et Mme Rose-Marie DOMECK. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection des délégués titulaires :*

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- M. Denis BERTINO
- Mme Rose-Marie DOMECK
- Mme Magali RICHARD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Denis BERTINO (15 voix)
- Mme Rose-Marie DOMECK (15 voix)
- Mme Magali RICHARD (15 voix)

M. Denis BERTINO (né le 12/09/1967 à St Jean de Maurienne) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Mme Rose-Marie DOMECK (née le 18/07/1993 à St Jean de Maurienne) ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales

Mme Magali RICHARD (née le 20/07/1989 à St Jean de Maurienne) ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales

*c) Élection des délégués suppléants :*

Les candidatures enregistrées :

- M. Max DIERNAZ
- M. Nicolas HUTTAUX
- Mme Rachel RIELLO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Max DIERNAZ (15 voix)
- M. Nicolas HUTTAUX (15 voix)
- Mme Rachel RIELLO (15 voix)

M. Max DIERNAZ (né le 25/02/1959 à St Jean de Maurienne) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Nicolas HUTTAUX (né le 24/03/1977 à Metz) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Rachel RIELLO (née le 07/04/1993 à St Jean de Maurienne) ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

**2) Approbation PV de la réunion du 30 avril 2026 :**

M. le Maire soumet le compte rendu du 30 avril 2026, au vote. Le Conseil approuve à l'unanimité.



### 3) **Personnel communal :**

\* Situation administrative :

M. le Maire relate chaque situation pour cinq agents de la Commune.

Il communique sur la prochaine arrivée d'un agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe le 25 juin 2026.

\*Recrutement d'agents contractuels de remplacement :

Considérant ce qu'il suit :

En application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, pour répondre à des besoins temporaires, des agents contractuels peuvent occuper des emplois permanents des collectivités (fonctionnaires et agents contractuels) pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux :

1° Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel (thérapeutique compris);

2° Indisponibles en raison :

a) D'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,

b) D'un congé régulièrement accordé en application du présent code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **PRÉCISE** que cette délibération est valable pour la durée du mandat actuel.

### 4) **Finances-Budget :**

M. le Maire propose une décision modification N°01 pour rectifier une erreur de saisie de budget primitif.

M. Le Maire après validation du conseil décide de maintenir le taux actuel de la taxe d'aménagement (3%).

### 5) **Affaires foncières :**

\* Dossier succession GERMAIN : incorporation de biens sans maître.

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a pris un arrêté en date du 12 mai 2026 (il a été affiché et transmis à Madame la Préfète)

### 6) **Travaux :**

\* **Rafratchissement de l'école : validation de l'installation d'une climatisation**

M. le Maire invite chaque membre du Conseil, à tour de rôle, à s'exprimer sur la question :

Après avoir écouté l'avis de tous les conseillers présents, M. le Maire la soumet au vote :  
14 voix pour, une abstention

7) **Questions diverses :**

\* Compte-rendu commissions et délégations

a) ***Intervention de Rose-Marie DOMECK pour la Commission communication :***

Sujets abordés (le site internet – photo de l'équipe municipale à faire) – Bulletin municipal (réunion le 6/07/2026 pour étudier les futurs articles et thèmes).

b) ***Intervention de Rose-Marie DOMECK pour la Communauté de Communes de Terres de Maurienne :***

Un document est à disposition en mairie pour la présentation des missions de la Communauté de communes

c) ***Intervention de Pascal RUCCHIONE pour la Commission Environnement :***

- Récupération des bacs à fleurs, le lundi 8 juin 2026,
- Plantation des fontaines, le mercredi 10 juin 2026 après-midi,
- Un devis a été demandé pour nettoyer le cimetière et le clos du Chaney (renouée du japon) aux Ateliers Maurienne,
- Les jeux de l'école vont être prochainement installé.

d) ***Commission Intercommunale des Impôts Direct (CCID) pour la durée du mandat :***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la communauté de communes Terres de Maurienne du 11 mai 2026, concernant la désignation des commissaires pour chaque commune membre

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Max DIERNAZ (titulaire) et Monsieur Pascal RUCCHIONE (titulaire),

- **DESIGNE** Monsieur Alain JAMEN (suppléant) et Monsieur Nicolas HUTTAUX (suppléant).

8) **Informations diverses :**

- Lecture du courrier des habitants des lots 13 et lot 16 du lotissement du Chanet du Rivet n°03.  
Il concerne le devenir de la coulée verte
- Validation de la participation de M. Jean-Claude CHAPPELLAZ en commission de Travaux et de Mme Annie PRAT en commission environnement,
- Tranchée rebouchée dans la rue de la plaine, vendredi matin par Entreprise MANNO,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

Le Maire,  
M. Max DIERNAZ.



Le secrétaire de séance,  
M. Jérôme TEMPLIER

**Délibérations prises**

N°47/2026 - Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

N°48/2026 - Recrutement d'agents contractuels de remplacement :

N°49/2026 – FINANCES : Décision modificative n°01

N°50/2026 - Commission Intercommunale des Impôts Direct (CCID) pour la durée du mandat